



CONCERTATION PREALABLE SUR LE PROJET DE LIAISON PAR CABLE St-Joseph – Mezzavia

Liaison par câble entre Le quartier de Saint-Joseph et celui de Mezzavia avec desserte du nouvel hôpital et du nouveau collège du Stiletto, au titre des articles L.121-16 et L. 121-17 du Code de l'Environnement, sans qu'un Garant n'ait été désigné du 14 Mars au 06 Avril 2019, soit 24 jours consécutifs

La concertation préalable porte sur le projet de relier le quartier de St-Joseph, à l'entrée EST de la ville d' Ajaccio au quartier de Mezzavia qui en constitue l'entrée NORD, afin d'offrir une alternative aux déplacements routiers. Entre ces deux quartiers, la liaison par câble projetée, permettra une desserte du futur hôpital, du collège du Stiletto ainsi que de l'espace événementiel du Palatinu.

La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien organise la concertation préalable selon les modalités suivantes :

- ✓ Publication de cet avis dans la presse locale et affichage de ce même avis sur panneau municipal en mairie d' Ajaccio.
- ✓ 4 réunions publiques organisées de la manière suivante :
 - Une première réunion d'information sur le projet, au Palais des congrès d' Ajaccio, le 14 Mars à 18H30.
 - Un atelier de travail, le 28 Mars, sur le thème « liaison par câble en Environnement » avec visite du site de St Joseph à 17h et séance de travail à partir de 18h30 dans les locaux de la M3e (site Castellani).
 - Un atelier de travail sur le thème « Liaison par câble et mobilité urbaine à Ajaccio », le 29 Mars à 18h30, à l'école primaire de Mezzavia.
 - Une réunion de restitution de la concertation de 10h à 12h, le 06 Avril à l'espace Diamant.

Pour s'informer :

- ✓ Un dossier de concertation mis en ligne sur le site internet de la CAPA.
- ✓ Ce même dossier de concertation, en version papier, mis à disposition, durant les 4 réunions de concertation.
- ✓ Un film d'animation 3D de présentation du projet sur le site de la CAPA.
- ✓ Les supports « Powerpoint » ayant servi de support à la réunion du 14 Mars consultables sur le site de la CAPA tout au long de la concertation.

Et donner son avis :

- ✓ Sur le registre d'observation mis à disposition en ligne sur le site de la CAPA tout au long de la Concertation : www.ca-ajaccien.corsica
- ✓ Sur le registre d'observation papier mis à disposition à l'occasion des 4 réunions de concertation organisées.
- ✓ Par courrier adressé à la CAPA ,18 rue A. Sollacaro, à l'attention de monsieur Eric SALORD DGA Aménagement.

A la suite de cette concertation, la Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien tirera le bilan de la concertation préalable et le publiera sur son site internet.